



PRESENTATION DES ATELIERS

Samedi 22 Septembre 2018

8h30 à 10h45

ATELIERS DU CONGRES		
Thème	Contexte	Animateurs
<u>Le Président de district de demain</u>	Ce sujet étudié dans les réunions de secteurs a permis d'ouvrir de nombreuses pistes qui méritent d'être approfondies sur un atelier.	Gérard CAPELLO Daniel DURAND
<u>Incivilités et violences : Comment réagir ?</u>	Force est de constater que les incivilités et a fortiori la violence sont désormais le quotidien des acteurs de notre sport tant aux abords qu'au sein de l'enceinte sportive. Comment lutter contre ces agissements ? Nos clubs sont démunis face à des comportements antisportifs de personnes notamment non licenciées. Comment les aider et diminuer ces agissements ?	Claude DELFORGE Georges FLOURET
<u>Football et ruralité</u>	Compte tenu de la démographie constatée dans les zones rurales quelles sont les mesures à proposer pour que la pratique du Football soit bien en adéquation avec les territoires ? Un aspect spécifique relatif aux problématiques des métropoles devra être abordé. Faut-il tendre vers un assouplissement des textes fédéraux notamment en milieu rural pour favoriser les regroupements (<i>ex : évolution des ententes seniors pour niveau d'évolution supérieur actuellement interdites aux deux plus hauts niveaux de district... </i>) ?	Guy GLARIA Guy COUSIN Bernard LADRAT



ATELIER 1 – Le Président de District de demain

1) Retours des secteurs

➤ *Districts et Ligue*

« Le Président de District doit continuer à animer et occuper le territoire tout en favorisant le football de proximité. »

« La subordination des Districts par rapport aux Ligues ne doit pas être la condition sine qua non à l'existence des Présidents des Districts au niveau régional. »

« Il faut mettre en place une conférence des Présidents qui aurait un rôle politique (ETR, conventions d'objectifs, FAFA, finances...), le bureau statutaire conservant le rôle de gestion. »

« Il faut généraliser le rôle des collègues des Présidents de District au sein de Ligue. »

« Il est important que les Président de District soient réunis en collège avec la présence du Président de Ligue ainsi que des personnes compétentes. »

➤ *Districts et organes fédéraux*

« La communication descendante des organes fédéraux (LFA, DTN, FFF) vers les Présidents des Districts est insuffisante et se fait avec énormément de retard (quand elle est faite) voir pas du tout. »

➤ *Rôle des Présidents de District*

« Le Président de District a de plus en plus un rôle de chef d'entreprise que de bénévole. »

« La charge de travail est lourde pour les Présidents encore en activités par rapport aux Président à la retraite. »

2) Questions soulevées

Analyse du contexte actuel

Selon vous :

- Quels sont les contours de la mission du Président de District actuel ?
- Comment définir les relations entre les Présidents de District et le Président de Ligue ?
- Comment les organes fédéraux (FFF, LFA, DTN...) se positionnent par rapport aux District ?
- Quid de la communication des organes fédéraux à destination des Districts ? Axes d'évolutions ?
- Quid du financement des Districts ?



Le Président de demain

- Quel sera le rôle du Président de District au niveau de son département ?
- Quel sera l'implication/la représentativité des Présidents de District sur le plan régional ?
- Faut-il redéfinir la mission des Districts dans les années à venir ?
- Comment définir la position des Présidents de District par rapport au Président de Ligue ?
- Doit-on envisager la mise en place d'une « conférence des Présidents de District » avec un rôle politique (niveau régional et/ou national) ?
- L'indemnisation des Présidents de District : en corrélation avec le bénévolat ?
- Complexification et professionnalisation du football amateur : Président de District = « chef d'entreprise » ?
- Quid de l'avenir financier des Districts ? (Axes d'évolution : mutualisation des moyens financiers et humains, valorisation du bénévolat...)



ATELIER 2 – Incivilités et violence : Comment réagir ?

« Le sport est connu pour ses règlements sportifs et disciplinaires qui, s'ils sont dépassés, font l'objet de sanctions immédiates qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion des compétiteurs voire l'interruption de la compétition. Au-delà des règles sportives et disciplinaires, d'autres règles occupent une place tout aussi centrale dans le champ sportif. Ce sont les règles relatives au nécessaire Respect de l'Autre, les règles du vivre ensemble destinées à éviter l'apparition de phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations.

Le plan d'actions de lutte contre toutes les formes de discriminations dans le sport que je porte vise à positionner le sport comme un outil d'inclusion, un lieu d'acceptation de toutes les singularités.

L'enjeu consiste à permettre aux acteurs du sport de se positionner et de s'engager de façon encore plus explicite afin que certains comportements et incivilités soient exclus du champ du sport. Pour pouvoir s'engager, pour mieux agir, chacun doit avoir une connaissance précise de l'ensemble des règles qui dirigent le secteur sportif. »

Laura Flessel – Ministre des sports

Contexte actuel

- Multiplication des incivilités sur le terrain : contre les arbitres, entre les joueurs, entre les bénévoles.
- Incivilités présentes au sein de l'enceinte sportive mais aussi aux abords.
- Violences commises par les licenciés
- Violences commises par les non licenciés : structures démunies en dehors des actions pénales.

Problématiques :

- **Comment lutter contre ces agissements au niveau du District ?**
- **Comment le District peut-il aider les clubs à lutter contre ces agissements ?**
- **Comment faire diminuer ces agissements antisportifs qui nuisent à l'image du football amateur ?**
- **Les règles fédérales sont-elles suffisamment coercitives ou faut-il renforcer l'arsenal disciplinaire à l'encontre des licenciés fautifs ?**
- **Faut-il renforcer les sanctions à l'encontre des clubs qui ne satisfont pas à l'obligation de sécurité au sein de l'enceinte sportive ?**
- **Comment mettre en place une sensibilisation effective et efficace ?**



ATELIER 3 – Football et ruralité

Contexte :

« Selon des chiffres transmis par la Fédération française de football (FFF), 18.208 clubs amateurs ont débuté la saison 2010-2011. En fin de saison, il n'était plus que 15.338 clubs actifs. Dans chaque district, un ou deux clubs disparaissent chaque année, affirme l'[Association française de football amateur](#) (AFFA). » **L'Obs**

« Moins de joueurs, de bénévoles, de subventions... Dans les villages, les clubs amateurs disparaissent et, avec eux, un peu de lien social. »

Témoignages :

- « Depuis des années, on était dans la survie. L'association manque de tout : de joueurs, de bénévoles et surtout d'argent. C'est une petite mort pour le club mais on n'avait vraiment pas le choix... » **Cédric Jalmin – ES Thiers sur Thève pour l'Obs**
- « Aujourd'hui, notre problématique, c'est le foot en milieu rural. Il faut qu'on arrive à être plus proches des clubs pour redévelopper le foot dans les campagnes. Aujourd'hui, il a disparu dans trop d'endroits. Quand on prend la cartographie des clubs du Loiret, par exemple, on s'aperçoit que 40 % des clubs sont dans l'agglomération d'Orléans, 30 % sur Montargis et 30 % sur le reste du département. Je pense qu'on n'est pas assez venu en aide aux clubs ruraux. La Ligue et les districts doivent arrêter d'être des structures uniquement administratives. Il faut aider les clubs à monter des dossiers. Notre boulot ne doit pas consister à renvoyer nos interlocuteurs vers des sites internet. » **Marc Debarbat – Assemblée Générale du District Eure et Loir - [La Nouvelle République 2016](#)**
- « Il y a une demande pour des clubs ruraux et familiaux comme le nôtre. Mais on est en train de tuer le football à petit feu. Il y a beaucoup de normes imposées. C'est un loisir qui devient une contrainte. Nous devons avoir des éducateurs diplômés, c'est ce que l'on essaie d'obtenir mais cela à un coût en termes de formation. La bonne vieille feuille de match a été remplacée par des tablettes. Le club a dû en acheter quatre pour les seniors. » **Jean-Paul Bourguais, Président Saint-Cyr-Fervaques – [Ouest France 2016](#)**



Idées :

- Faut-il tendre vers un assouplissement des textes fédéraux pour les districts ruraux afin de favoriser les regroupements ?
- Faut-il développer de nouvelles pratiques (ex : [foot à 7](#))
- Augmenter le recours aux services civiques afin de promouvoir le football en milieu rural

Exemple d'annonce :

Où ? Levroux (36 - Indre - Centre)

Quoi ? - Avoir un moyen de locomotion

- Le volontaire aura en charge de promouvoir la pratique du football, pour les jeunes, dans notre canton rural. Présentation de l'activité dans les écoles primaires et la pratique de ce sport lors des entraînements, le mercredi, sous la direction d'un responsable d'équipe. Il sera également chargé d'organiser des manifestations afin de promouvoir la connaissance et la pratique de ce sport.
- Favoriser la relations parents enfants par la pratique du foot. De par cette action, il sera en charge de détecter tous problèmes pouvant exister au niveau d'un enfant. De par son action, il sera amené à nous en informer pour que nous puissions agir avec les moyens légaux. signaler.
- Il sera en charge d'inculquer les valeurs civiques et citoyennes, en pratiquant le football et en appliquant les réglés. Dans ce cadre, il devra établir, avec les jeunes, une charte de bonne conduite pour la pratique du football. Cette dernière sera affichée dans le club house et sera distribuée aux parents.
- En parallèle de cette dernière action, il devra expliquer aux jeunes le respect des arbitres, des adversaires, des éducateurs et comment réagir face au public.
- Il devra organiser les différentes manifestations du club pour les jeunes.
- IL sera chargé d'assurer une cohésion entre les différentes origines et confessions des jeunes.

Quand ? À partir du 1 novembre 2017 (8 mois, 30 h/semaine)

Quel domaine ? Sport

Combien de postes disponibles ? 1

Quel organisme ? F.c levroux

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Oui

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? Non